

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2011 - Décision modificative n°4 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°4 qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	4.615.290,02	4.615.290,02	1.072.040,59	370.407,34	3.543.249,43	4.244.882,68
Section de Fonctionnement	5.638.951,82	5.638.951,82	1.774.650,49	2.476.283,74	3.864.301,33	3.162.668,08
TOTAUX	10.254.241,84	10.254.241,84	2.846.691,08	2.846.691,08	7.407.550,76	7.407.550,76
Résultat	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	10.254.241,84	10.254.241,84	2.846.691,08	2.846.691,08	7.407.550,76	7.407.550,76

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et recettes, à 10.254.241,84 €, en mouvements réels, à 2.846.691,08 € et en mouvements d'ordre, à 7.407.550,76 €.

Le volume des prévisions d'écritures d'ordre l'emporte, une fois de plus, sur les mouvements réels car comme dans les DM des années précédentes à même époque, figurent dans les mouvements proposés :

- ✓ des ajustements de prévisions de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions au compte de résultat ;
- ✓ des écritures de basculement en « immobilisations en cours », les travaux étant lancés, de frais d'études acquittés en « immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études », dans l'attente précisément du lancement des travaux ;
- ✓ des écritures dans les budgets annexes des ZAC et Lotissements liées à la comptabilité de stock tenue selon le système de l'inventaire intermittent.

Parmi les mouvements réels de la section d'investissement, il peut être relevé notamment :

- ✓ L'ouverture, par virement, d'un crédit de 100.000 € pour la réalisation, en 2011, de l'intégralité d'une étude de définition des zones humides impactées par des projets d'aménagement avec l'établissement d'une proposition de préconisations pour l'adoption d'une stratégie de compensation à l'échelle du territoire communautaire ;
- ✓ Le relèvement à hauteur de 861.833,25 € des crédits de surcharges foncières et aides à l'équilibre d'opérations de logement habituellement ajusté en cours d'année, lorsque le produit de la pénalité « Logements sociaux » prévue par l'article 55 de la loi SRU est connu. Cette pénalité s'élève, pour cette année, à 1.164.747,25 € ;
- ✓ L'aide de 300.000 €, financée par virement de crédits, et versée par la CUB au Grand Port Maritime de Bordeaux et au Pilotage de la Gironde pour l'acquisition, l'installation et l'exploitation d'un simulateur de navigation pour franchir la passe du pont Bacalan-Bastide en cours de construction ;
- ✓ Le financement, par virement de crédit, à hauteur de 750.000 €, de travaux de démolition d'un hangar à la suite d'un incendie dans la ZAC Bastide Niel ;
- ✓ L'acquisition, financée également par virement, d'une bâche à sel pour la 2^{ème} circonscription (39.539 €) ;
- ✓ L'individualisation au plan budgétaire, à partir des crédits existants, pour faciliter leur suivi et effectuer le versement des premiers acomptes au mandataire retenu (la Régie Parcub), des trois parcs devant être édifiés dans la cadre de la réalisation de la 3^{ème} phase du Tramway (Parcs Beaujon-Croix de Seguey et Gruet à Bordeaux et Denis au Bouscat) ;
- ✓ Le financement, à partir de la ligne générique des contrats de co-développement de la desserte de projets de construction de logements sociaux (Fiche action 18) avec la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue Léon Blum et la rue Maurice Thorez pour la desserte de l'Opération Gironde Habitat de Michaëlis à Ambarès (630.200 €) ;
- ✓ Le financement, par virement, de la réalisation de la voie dite de « ENSAM » dans le cadre de l'Opération Campus (622.200 €) ;
- ✓ La création d'une ligne dédiée, dotée de 50.000 €, pour le lancement d'une nouvelle opération « Politique de la Ville » « Ambarès - Les Érables » ;
- ✓ Le suivi individualisé, à partir de virements (355.000 €) faits depuis le Fonds d'Intérêt Communal (FIC) de la Commune, du projet de renouvellement urbain du quartier Meignan à Bassens (réaménagement des voies publiques périphériques parallèlement à la reconstruction de la Résidence Meignan (rue Laroche Foucauld, rue Lafontaine, rue Camille Jullian) ;
- ✓ Le financement d'un fonds de concours (31.928 €) à verser à la Commune d'Ambarès pour des travaux d'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue de la Vierge et du carrefour Libération ;
- ✓ La réalisation pour le compte des communes Lormont (Avenue de Paris) et de Mérignac (Avenue Kennedy), avec leur participation et celle de la CUB, de travaux d'éclairage évalués respectivement à 287.600 € et 208.582 €, ...

En section de Fonctionnement, il peut être notamment relevé :

- ✓ La poursuite du financement des frais de concertation du projet de franchissement JJ. BOSC prélevé sur le crédit des frais d'études du projet (160.200 €) ;
- ✓ Le prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues de l'aide financière (40.000 €) apportée par la CUB à la Fondation de France en faveur du Japon (délibération n° 2011/0226 du 25 mars 2011) à la suite de la catastrophe survenue le 11 mars dernier ;
- ✓ L'annulation sur exercices clos, au Budget annexe Transports, de titres de recettes de pénalités émis à l'encontre du Groupement d'entreprises MRV01 avec comme mandataire la Société Alstom Transports SA, en 2005 (987.058,49 €) et 2006 (105.570 €) pour l'indisponibilité du système d'alimentation par le sol (APS).

Ces annulations doivent être effectuées à la suite du protocole transactionnel signé avec ce groupement d'entreprises le 24 novembre 2009 en application de la délibération n° 2009/0585 du 2 octobre 2009 et de l'homologation de cet accord transactionnel par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 3 mars 2011. Conformément à cet accord, un nouveau titre de recette sera cependant émis au nom du Groupement pour le nouveau montant arrêté et accepté de 654.200 € avec reprise concomitante de la provision pour risques et charges d'exploitation constituée par délibération n°2006/0020 du 20/01/2006 pour le premier titre de recette émis (987.058,49 €).

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT QUE

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/ 0748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature ;
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X) ;
- la délibération n° 2006/0020 du 20/01/2006, au terme de laquelle, le Conseil de Communauté a constitué une provision pour risques et charges d'exploitation d'un montant de (987.058, 49 €) dans le cadre du litige qui l'opposait au Groupement Alstom sur l'indisponibilité du système APS (Alimentation Par le Sol) ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°2009/0 585 du 2 octobre 2009 et le protocole transactionnel signé en date du 24 novembre 2009 entre la CUB et avec le groupement d'entreprises MRV01 ;
- Vu l'homologation en date du 3 mars 2011, par le Tribunal Administratif de Bordeaux, du protocole transactionnel signé en date du 24 novembre 2009 entre la CUB et avec le groupement d'entreprises MRV01.

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 4 qui tous budgets confondus, s'équilibre, en dépenses et recettes, en grandes masses et en mouvements budgétaires, à **10.254.241,84 €**.

Article 2 :

Autoriser, au vu notamment des informations et documents mentionnés ci-dessus, la reprise de la provision pour risques et charges d'exploitation constituée à hauteur de 987.058,49 € par délibération n°2006/0020 du 20/01/2006 dans le cadre du litige qui opposait la CUB et au Groupement d'entreprises MRV01 ayant comme mandataire la Société Alstom Transports SA, sur l'indisponibilité du système APS (Alimentation par le sol).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND